



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/20  
26 octobre 2016

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU  
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-dix-septième réunion  
Montréal, 28 novembre – 2 décembre 2016

**PLAN D'ACTIVITÉS GÉNÉRAL DU FONDS MULTILATÉRAL  
POUR LA PERIODE 2017-2019**

**Introduction**

1. Le Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution ont entamé conjointement la planification des activités pour la période 2017-2019, avec la soumission des tableaux initiaux du plan d'activités le 15 août 2016. La valeur totale des tableaux du plan d'activités pour 2017-2019 est résumée dans le tableau 1.

**Tableau 1 : Valeurs totales initiales du plan d'activités pour 2017-2019 (milliers \$US)**

Poste	2017	2018	2019	Total (2017-2019)	2020	Total pour l'après 2020
<b>Total général</b>	<b>175 936</b>	<b>260 841</b>	<b>191 219</b>	<b>627 995</b>	<b>245 268</b>	<b>346 178</b>
Budget indicatif	153 800	169 167	169 167	492 133	169 167	
Différence	22 136	91 674	22 052	135 862	76 101	

2. Les administrateurs de programmes ont examiné les nouvelles activités, notamment la phase II des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), à la lumière de la phase I de ces plans, du financement admissible résiduel et des coûts, puis ont transmis leurs observations aux agences bilatérales et d'exécution. Lors de la réunion de coordination interagences, qui s'est tenue à Montréal du 31 août au 1<sup>er</sup> septembre 2016, le Secrétariat a débattu les questions soulevées lors de l'examen des tableaux initiaux du plan d'activités, notamment : la surprogrammation, les projets inscrits aux plans d'activités de 2016 mais non soumis à la 77<sup>e</sup> réunion, et le secteur de la production, y compris les tranches associées au plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEH) de la Chine.

3. À l'issue de ces discussions, les agences bilatérales et d'exécution ont révisé les tableaux de leurs plans d'activités avant de les resoumettre avec leurs descriptifs. La valeur totale du plan d'activités pour 2017-2019 est résumée dans le tableau 2.

**Tableau 2 : Valeurs totales révisées du plan d'activités pour 2017-2019 soumis au Comité exécutif (milliers \$US)**

Poste	2017	2018	2019	Total (2017-2019)	Total 2020	Total pour l'après 2020
<b>Total général</b>	<b>173 198</b>	<b>274 359</b>	<b>272 104</b>	<b>719 660</b>	<b>335 485</b>	<b>871 520</b>
Budget indicatif	153 800	169 167	169 167	492 133	169 167	
Différence	19 398	105 192	102 937	227 527	166 319	

Contenu

4. Le présent document contient le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2017-2019, établi à partir des plans d'activités des agences bilatérales<sup>1</sup>, du PNUD<sup>2</sup>, du PNUE<sup>3</sup>, de l'ONUDI<sup>4</sup> et de la Banque mondiale<sup>5</sup> pour 2017-2019 soumis à la 77<sup>e</sup> réunion.

5. Il comprend les sections suivantes :

- Affectation des ressources dans le plan d'activités pour 2017-2019
- Observations du Secrétariat concernant les activités requises pour la conformité
- Observations du Secrétariat concernant les activités standard
- Modifications apportées au plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2017-2019
- Autres questions d'orientation
- Recommandations du Secrétariat

**Affectation des ressources dans le plan d'activités pour 2017-2019**

6. Le tableau 3 présente, pour chaque année, la valeur des activités inscrites au plan d'activités pour 2017-2019. Cette valeur dépasse le budget indicatif de 227,53 millions \$US.

**Tableau 3 : Affectation des ressources dans le plan d'activités pour 2017-2019 soumis au Comité exécutif (milliers \$US)\***

Poste	2017	2018	2019	Total (2017-2019)	2020	Total pour l'après 2020
<b>Activités requises pour la conformité</b>						
PGEH approuvés	23 279	49 698	8 218	81 195	17 350	5 940
Préparation de projet de production de HCFC — phase I	107	0	0	107	0	0
Production de HCFC — phase I	0	533	533	1 065	533	0
Production de HCFC — phase II	29 306	29 306	29 306	87 917	29 306	172 777
PGEH phase I	127	853	8	988	191	0
PGEH phase I — financement supplémentaire (prép. de projet)	60	0	0	60	0	0
PGEH phase I — financement supplémentaire	1 417	430	0	1 846	0	0
Prép. de projet de PGEH — phase II	868	4 186	228	5 282	0	80
PGEH phase II	83 116	155 176	198 054	436 347	181 834	409 194

<sup>1</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/21.

<sup>2</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/22.

<sup>3</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/23.

<sup>4</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/24.

<sup>5</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/25.

Poste	2017	2018	2019	Total (2017-2019)	2020	Total pour l'après 2020
Prép. de projet de PGEH — phase III	0	0	0	0	102	0
PGEH phase III	0	0	0	0	70 945	283 530
Vérification des PGEH	589	589	589	1 766	589	0
<b>Activités standard</b>						
Programme d'aide à la conformité (PAC)	10 931	11 259	11 596	33 786	11 944	0
Coût de base	5 864	5 905	5 946	17 715	5 988	0
Coûts du Secrétariat, du Comité exécutif, du suivi et de l'évaluation, moins contrepartie canadienne	5 759	5 893	6 030	17 682	6 172	0
Trésorier	500	500	500	1 500	500	0
Renforcement des institutions (RI)	11 276	10 033	11 096	32 405	10 033	0
<b>Total général</b>	<b>173 198</b>	<b>274 359</b>	<b>272 104</b>	<b>719 660</b>	<b>335 485</b>	<b>871 520</b>
Budget indicatif**	153 800	169 167	169 167	492 133	169 167	
Différence	19 398	105 192	102 937	227 527	166 319	

\* Y compris les coûts d'appui d'agence le cas échéant.

\*\* Conformément à la décision 74/3 c) pour 2017, et le niveau des reconstitutions précédentes pour 2018, 2019 et 2020.

## Observations du Secrétariat concernant les activités requises pour la conformité

### Secteur de la production

7. Au total, 1,7 million \$US (dont 107 000 \$US pour les activités de préparation de projets en 2017) est prévu pour la phase I du PGEH de la République démocratique populaire de Corée.

8. Un montant de 29,31 millions \$US par an est prévu pour 2017 à 2020, et de 172,78 millions \$US pour l'après 2020, pour la phase II du PGEH de la Chine. Ce niveau de financement annuel pour 2017 à 2020<sup>6</sup> dépasserait de 34 % le montant annuel moyen restant après la phase I (21,87 millions \$US par an de 2017 à 2030).

### Phase I des PGEH et projets supplémentaires

9. On compte trois pays<sup>7</sup> pour lesquels la phase I des PGEH n'a pas encore été approuvée. Le plan d'activités prévoit 1,18 million \$US pour les activités, dont 988 385 \$US pour la période 2017-2019.

10. Les agences d'exécution ont inclus des projets supplémentaires en dehors de la phase I des PGEH pour six pays, à savoir Bahreïn, la Bolivie (État plurinational de), le Costa Rica, Cuba, l'Équateur et le Paraguay<sup>8</sup>, représentant un total de 1,91 million \$US pour la période 2017-2019 (dont une activité de préparation de projet d'un budget de 60 000 \$US en 2017 pour la Bolivie [État plurinational de]). Ces demandes relèvent de différentes décisions du Comité exécutif autorisant ces pays à soumettre des projets supplémentaires durant la mise en œuvre de la phase I de leur PGEH.

<sup>6</sup> Le Comité exécutif a plafonné à 385 millions \$US le financement total du PGEH de la Chine. Sur ce montant, 95 millions \$US ont été approuvés pour la phase I, d'où un solde de 290 millions \$US.

<sup>7</sup> Ces pays sont la Mauritanie, le Soudan du Sud et la République arabe syrienne. Le PGEH du Soudan du Sud a toutefois été soumis à la 77<sup>e</sup> réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/63).

<sup>8</sup> Un projet visant l'élimination de la consommation de HCFC dans le secteur des mousses a été soumis à la 77<sup>e</sup> réunion, mais a ensuite été retiré.

Phase II des PGEH dans les pays à faible volume de consommation (PFV)

11. Le montant total du financement de la phase II des PGEH destinés au secteur de l'entretien des PFV s'élève à 25,99 millions \$US, dont 423 865 \$US pour la période 2017-2019 ; il vise une réduction de 67,5 % de la consommation de référence de HCFC d'ici à 2025. La valeur des projets visant le secteur de l'entretien dans les PFV, qui doivent parvenir à une réduction de 35 %, s'élève à 707 387 millions \$US (dont 563 292 \$US pour la période 2017-2019).

Phase II du PGEH dans les pays ne faisant pas partie des PFV

12. Le montant total du financement de la phase II des PGEH dans les pays ne faisant pas partie des PFV s'élève à 1 milliard \$US et vise une élimination de 13 090 tonnes PAO de HCFC (dont 435,36 millions pour la période 2017-2019 avec une élimination de 4 640 tonnes PAO de HCFC). Le tableau 4 fournit la répartition du financement par secteur.

**Tableau 4 : Répartition du financement de la phase II des PGEH dans les pays ne faisant pas partie des PFV (milliers \$US)**

Secteur	2017-2019	2020	Après 2020	Total	Pourcentage du total
Mousses en général	4 628	769	0	5 397	0,5
Mousses rigides	79 720	27 809	91 405	198 934	19,9
Mousses rigides et entretien des équipements de réfrigération	747	121	0	868	0,1
Mousses rigides et polystyrène extrudé (XPS)	5 632	1 609	805	8 046	0,8
Mousses XPS	64 900	23 540	75 153	163 593	16,3
Mousses, réfrigération, climatisation	27 887	17 330	2 179	47 396	4,7
Lutte contre les incendies	31	3		34	0,0
Production de réfrigérants à base d'hydrocarbures, XPS et mousses	6 572	0	1 502	8 075	0,8
Réfrigération, climatisation	84 913	28 051	702	113 666	11,4
Assemblage d'équipements de réfrigération	1 221	467	0	1 688	0,2
Réfrigération en général (y compris la fabrication et les secteurs commercial et industriel)	100 435	42 815	21 346	164 596	16,4
Entretien des équipements de réfrigération	43 635	23 205	172 160	239 000	23,9
Solvants	14 984	6 518	27 796	49 298	4,9
Suivi du secteur de la production	54	18	18	90	0,0
<b>Total général</b>	<b>435 360</b>	<b>172 256</b>	<b>393 065</b>	<b>1 000 681</b>	<b>100,0</b>

Préparation de projets pour la phase III des PGEH

13. Le montant total du financement de la préparation de projets pour la phase III des PGEH (Chili, République démocratique du Congo et Pérou) s'élève à 101 700 \$US pour l'après 2019.

Phase III des PGEH dans les PFV

14. Le montant total du financement de la phase III des PGEH dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération de deux PFV (Arménie et République de Moldova) s'élève à 429 670 \$US pour l'après 2019.

Phase III des PGEH dans les pays ne faisant pas partie des PFV

15. Le montant total du financement de la phase III du PGEH dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation et le secteur de la réfrigération industrielle et commerciale d'un pays ne faisant pas partie des PFV (Chine) s'élève à 354,05 millions \$US pur l'après 2019.

Vérification des PGEH

16. Le Secrétariat a prévu 588 600 \$US par an pour les rapports de vérification<sup>9</sup> en supposant que 18 rapports, d'un coût unitaire de 32 700 \$US, seront préparés (1,77 million \$US pour la période 2017-2019 et 588 600 \$US pour 2020).

**Observations du Secrétariat sur les activités standard**Coûts standard

17. Les coûts standards, à savoir le PAC, les coûts de base, les coûts du Secrétariat, du Comité exécutif, du suivi et de l'évaluation ainsi que les coûts du Trésorier devraient respecter les taux d'augmentation convenus jusqu'à présent.

RI

18. Le plan d'activités prévoit 42,44 millions \$US pour les activités de renforcement des institutions (RI), dont 32,41 millions \$US pour la période 2017-2019<sup>10</sup> et 10,03 millions \$US pour 2020.

**Modifications apportées au plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2017-2019**

19. Les modifications des plans d'activités des agences bilatérales et d'exécution, apportées au cours de la réunion de coordination interagences, ont été convenues en se fondant sur les décisions pertinentes du Comité exécutif. Lors de l'examen des plans d'activités révisés des agences bilatérales et d'exécution pour 2017-2019, le Secrétariat a constaté que les modifications suivantes n'avaient pas été incluses :

---

<sup>9</sup> La décision 61/46 c) exige des rapports de vérification pour un échantillon de 20 % des PFV pour lesquels des PGEH ont été approuvés.

<sup>10</sup> Conformément à la décision 74/51 c), pour approuver tous les projets et renouvellements de RI à un niveau supérieur de 28 % au niveau historique convenu, avec un niveau minimum de financement du RI de 42 500 \$US par an.

**Tableau 5 : Modifications apportées au plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2017-2019**

<b>Modification</b>	<b>2017-2019 (milliers \$US)</b>	<b>2020 et après 2020 (milliers \$US)</b>
Valeurs des PGEH devant correspondre aux montants effectivement approuvés au titre des accords	394	5
Valeurs devant refléter les tranches des PGEH dues mais non soumises à la 77 <sup>e</sup> réunion	3 897	0
Nouvelles activités des PGEH (phase I) dont les soumissions à la 77 <sup>e</sup> réunion doivent correspondre au niveau de financement initialement proposé	45	11
Nouvelles activités des PGEH (phase II) dont les soumissions à la 77 <sup>e</sup> réunion doivent correspondre au niveau de financement initialement proposé	16 674	- 142 601
Phase II du PGEH devant commencer en 2017 conformément à la décision 71/23 c)	-22 295	38 535
Phase I supplémentaire de préparation des PGEH	-23	0
Phase I des PGEH prévoyant une élimination supérieure au seuil maximal d'admissibilité pour le HCFC-141b (y compris ceux contenus dans des polyols prémélangés importés)	-16	0
Préparation de projets pour la phase II des PGEH conformément à la décision 71/42	-98	-34
Phase II des PGEH dans les PFV à la valeur maximale autorisée pour atteindre une réduction de 35 ou 67,5 % de la consommation de référence de HCFC conformément à la décision 74/50 c) xii)	-34	-1 244
Phase II des PGEH dans les pays ne faisant pas partie des PFV dotés d'un secteur des mousses, fondée sur un rapport coût-efficacité maximum de 7,00 \$US/kg <sup>11</sup>	0	-11
Phase II des PGEH dans les pays ne faisant pas partie des PFV dotés d'un secteur de l'entretien des équipements de réfrigération, fondée sur un rapport coût-efficacité maximum de 4,80 \$US/kg	-0,497	-103
Phase II des PGEH prévoyant une élimination supérieure au seuil maximal d'admissibilité pour le HCFC-141b (y compris ceux contenus dans des polyols prémélangés importés)	-1 498	0

20. Le tableau 6 présente les résultats des modifications proposées au plan d'activités général pour 2017-2019.

<sup>11</sup> Comme convenu lors de la réunion de coordination interagences.

**Tableau 6 : Nouvelle affectation des ressources dans le plan d'activités de 2017-2019 (milliers \$US)\***

Poste	2017	2018	2019	Total (2017-2019)	2020	Total pour l'après 2020
<b>Activités requises pour la conformité</b>						
PGEH approuvés	27 542	49 727	8 218	85 487	16 293	7 002
Prép. de projet de production de HCFC — phase I	107	0	0	107	0	0
Production de HCFC — phase I	0	533	533	1 065	533	0
Production de HCFC — phase II	21 874	21 874	21 874	65 623	21 874	218 743
PGEH phase I	127	898	8	1 034	202	0
PGEH phase I — financement supplémentaire (prép. de projet)	37	0	0	37	0	0
PGEH phase I — financement supplémentaire	1 400	430	0	1 830	0	0
Prép. de projet de PGEH — phase II	837	4 184	163	5 184	0	46
PGEH phase II	81 134	172 260	198 095	451 488	188 680	258 389
Prép. de projet de PGEH — phase III	0	0	0	0	102	0
PGEH phase III	0	0	0	0	70 945	283 530
Vérification des PGEH	589	589	589	1 766	589	0
<b>Activités standard</b>						
PAC	10 931	11 259	11 596	33 786	11 944	0
Coût de base	5 864	5 905	5 946	17 715	5 988	0
Coûts du Secrétariat, du Comité exécutif, du suivi et de l'évaluation, moins contrepartie canadienne	5 759	5 893	6 030	17 682	6 172	0
Trésorier	500	500	500	1 500	500	0
RI	11 276	10 033	11 096	32 405	10 033	0
<b>Total général</b>	<b>167 975</b>	<b>284 084</b>	<b>264 648</b>	<b>716 707</b>	<b>333 854</b>	<b>767 710</b>
Budget indicatif**	153 800	169 167	169 167	492 133	169 167	
Différence	14 175	114 917	95 481	224 574	164 687	
<b>Par agence</b>						
France	180	0	0	180	5	0
Allemagne	2 017	10 445	751	13 212	7 553	5 433
Italie	266	107	266	638	0	0
Japon	285	130	100	516	100	0
PNUD	27 101	79 968	82 603	189 672	92 213	163 584
PNUE	26 508	28 590	24 956	80 055	33 381	15 766
ONUDI	52 272	86 584	85 332	224 188	130 921	268 171
Banque mondiale	52 498	71 278	63 522	187 298	62 421	314 758
Vérification des PGEH	589	589	589	1 766	589	0
Coûts du Secrétariat, du Comité exécutif, du suivi et de l'évaluation, moins contrepartie canadienne	5 759	5 893	6 030	17 682	6 172	0
Trésorier	500	500	500	1 500	500	0

\* Y compris les coûts d'appui d'agence le cas échéant.

\*\* Selon la décision 74/3 c) pour 2016 et 2017, et le niveau des reconstitutions précédentes pour 2018.

## **Autres questions d'orientation**

### **Activités du plan d'activités de 2016 non approuvées à la 77<sup>e</sup> réunion**

21. Les activités inscrites aux plans d'activités des agences bilatérales et d'exécution pour 2016, mais non soumises à la 77<sup>e</sup> réunion, figurent déjà dans le plan d'activités pour 2017-2019. Tout projet soumis à la 77<sup>e</sup> réunion mais ultérieurement reporté devrait également être inclus dans le plan d'activités pour 2017-2019, avec l'affectation des ressources prévue pour la période triennale 2015-2017, conformément aux informations fournies par les agences bilatérales et d'exécution.

22. L'approbation d'activités non inscrites au plan d'activités de 2016 soumis à la 77<sup>e</sup> réunion pourrait entraîner une réduction des ressources disponibles pour le reliquat du réapprovisionnement de 2015-2017, tel qu'indiqué dans la mise à jour sur l'état de mise en œuvre du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2016-2018<sup>12</sup>.

### **Dépassement du budget**

23. Après avoir apporté les modifications nécessaires, les activités du plan d'activités dépassent le budget indicatif de 224,57 millions \$US pour 2017-2019 (soit 14,18 millions \$US en 2017, 114,92 millions \$US en 2018 et 95,48 millions de dollars en 2019) et de 164,69 millions \$US pour 2020. Le budget indicatif suppose un montant annuel de 169 167 millions \$US pour la prochaine période de reconstitution (2018-2020), équivalent à celui de la période actuelle (2015-2017).

24. Le montant du plan d'activités pour 2017 est supérieur de 14,1 millions \$US (9,2 %) au budget total (153,8 millions \$US). Cette différence est sans doute due : aux fonds affectés à des activités qui n'ont pas fait l'objet des soumissions prévues ; et au niveau de financement approuvé en deçà du montant du plan d'activités. Cela dit, les postes du plan d'activités pour 2018 à 2020 dépassent le budget indicatif de 145 millions \$US en moyenne par an. Ce dépassement est essentiellement lié aux valeurs du plan d'activités concernant les pays ne faisant pas partie des PFV, dont les tranches relatives à la phase II des PGEH augmentent après 2017.

25. La valeur totale des nouveaux PGEH (phases I et II) soumis à la 77<sup>e</sup> réunion s'élève à 720,38 millions \$US pour 2017 jusqu'à l'après 2020<sup>13</sup>, ce qui dépasse de 108,33 millions \$US les valeurs de coût-efficacité du plan d'activités. L'approbation de principe donnée à ces nouveaux PGEH déterminera les ressources nécessaires pour 2018-2020 et au-delà.

26. Le plan d'activités pour 2017-2019 reflèterait plus précisément l'affectation des ressources requises pour les financer si les plans d'activités étaient à nouveau modifiés en utilisant les valeurs approuvées en principe lors de la 77<sup>e</sup> réunion. Ce point est particulièrement important à ce stade, car le comité d'experts du Groupe de l'évaluation technique et économique utilisera le plan d'activités comme document de référence lors de son évaluation des futurs besoins de reconstitution des fonds. Le Comité exécutif pourrait envisager de modifier le plan d'activités 2017-2019 en se fondant sur le niveau de financement approuvé en principe pour les PGEH approuvés à la 77<sup>e</sup> réunion.

---

<sup>12</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/5.

<sup>13</sup> Hors valeurs 2016.

## RECOMMANDATIONS

27. Le Comité exécutif pourrait envisager de :

- a) Prendre note du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2017-2019, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/20 ;
- b) Décider s'il convient de :
  - i) Modifier le plan d'activités, tel que proposé par le Secrétariat dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/20 ;
  - ii) Modifier plus avant le plan d'activités lors des délibérations du Comité exécutif et/ou de la présentation des plans d'activités des agences bilatérales et d'exécution, en ajoutant les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et les activités de renforcement des institutions qui figuraient dans le plan d'activités de 2016 et qui ont été reportées au plan d'activités de 2017 lors de la 77<sup>e</sup> réunion ;
  - iii) Modifier plus avant le plan d'activités en utilisant les valeurs approuvées en principe pour de nouveaux PGEH à la 77<sup>e</sup> réunion ;
- c) Demander aux agences bilatérales et d'exécution d'inscrire à leurs plans d'activités la phase II des PGEH pour le Kenya et la République arabe syrienne ; et
- d) Approuver le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2017-2019, tel que modifié par le Secrétariat [et le Comité exécutif], tout en prenant note que l'approbation du plan n'entraîne pas celle des projets qu'il contient, ni de leurs niveaux de financement ou de leurs tonnages.